

**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITE D'ORIENTATION
DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE (COSINUS)**

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux, et notamment l'article 31 ;

Vu l'appel à candidatures du 1^{er} février 2022 ;

Considérant que le comité d'orientation des systèmes d'information et du numérique (COSINUS) a été créé par délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2018 ;

Considérant que la composition du COSINUS prévoit **deux membres élus du conseil d'administration** parmi ses membres ;

Considérant qu'au moins un de ses deux membres doit être un BIATSS ;

Article 1.

Sont désignés pour siéger au comité d'orientation des systèmes d'information et du numérique (COSINUS) :

- **Monsieur Patrick FELIX (collège B)**
- **Monsieur Xavier BERTRAND (collège C, BIATSS)**

Article 2.

Les représentants siègent au sein du comité d'orientation des systèmes d'information et du numérique jusqu'à échéance de leur mandat au sein du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux.

Article 3.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 11 février 2022

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS



Adoptée à la majorité des
votes exprimés (35 votants)
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0